

La Roche-sur-Yon, le 20 mai 2021

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du théâtre - BP829
85021 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

- PROCÈS-VERBAL -

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 6 AVRIL 2021 (En visioconférence)

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures, il propose la désignation de Monsieur Laurent FAVREAU en qualité de secrétaire de séance et débute l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Commissions thématiques intercommunales - Modifications

Rapporteur Monsieur le Président : Le Conseil d'agglomération, lors de sa séance du 17 juillet 2020, a approuvé la constitution des six commissions thématiques intercommunales.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'agglomération de procéder à la modification des intitulés de la commission n° 2 et de la commission n° 6 de la manière suivante :

- Commission n° 2 : Développement économique, emploi, tourisme et enseignement supérieur ;
- Commission n° 6 : Sport, culture et communication.

Par ailleurs, il est également proposé modifier la composition de la commission n° 6, puisque l'enseignement supérieur est désormais positionné dans la commission n° 2. Ainsi, Madame Françoise RAYNAUD, Vice-présidente en charge de la prospection économique, des relations avec les entreprises, et de l'enseignement supérieur et professionnel, souhaite se consacrer pleinement à la commission n° 2. Il vous est donc proposé de la remplacer par Madame Béatrice BICHON-BELLAMY, qui devient par conséquent titulaire, et de désigner Monsieur Dominique GUILLET comme suppléant. Enfin, nous vous demandons aussi de modifier la composition de la commission n° 5, puisque Madame Stéphanie ROUTHIAU, suppléante de la commune d'Aubigny-les-Clouzeaux souhaite être remplacée par Madame Delphine DELAIRE, conseillère municipale dans la même commune.

Question adoptée à l'unanimité.

2. Règlement intérieur du Conseil d'agglomération - Modifications

Rapporteur Monsieur le Président : Suite au recours gracieux de la Préfecture du 4 janvier 2021, il est proposé au Conseil d'agglomération, d'une part de modifier les articles 6, 29 et 31 du Règlement intérieur du Conseil d'agglomération, et d'autre part d'apporter quelques ajustements aux articles 17 et 18.

Question adoptée à l'unanimité.

4 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

3. Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - Modification

Rapporteur Jacky GODARD : Il est proposé au Conseil d'agglomération de modifier les représentants désignés au sein du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, et de désigner :

- Monsieur David AUBERT et Monsieur Pascal THIBAUT comme délégués titulaires ;
- Madame Angie LEBOEUF et Monsieur Jacky GODARD comme délégués suppléants.

Question adoptée à l'unanimité.

4. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants

Rapporteur Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Marché n° A15-024 - Gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération - Lot n° 1 : collecte des déchets ménagers ;
- Marché n° A16-045 - Exploitation du service public d'assainissement collectif d'une partie du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération - Lot n° 2 : Communes de Fougeré, La Chaize-le-Vicomte, Le Tablier, Mouilleron-le-Captif, Rives de l'Yon et Thorigny ;
- Avenants aux marchés conclus avec Soliha 85 (changement de dénomination sociale et modification de Siret) ;
- Réhabilitation d'un bâtiment en recyclerie - Avenant n° 2 au lot n° 5 bardage métallique.

Question adoptée à l'unanimité.

5. Réalisation de structures de jeux - Convention de groupement de commandes

Rapporteur Manuel GUIBERT : La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et certaines communes de l'Agglomération ont des besoins similaires en matière d'achat et de pose de structures de jeux de plein air. Un groupement de commandes est ainsi constitué afin d'optimiser la procédure de marché public. La ville de La Roche-sur-Yon est désignée coordonnateur du groupement.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la constitution de ce groupement de commandes.

Question adoptée à l'unanimité.

6. Avenant n° 2 au contrat de Délégation de service public (DSP) - Beautour

Rapporteur Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'avenant n° 2 à la DSP Beautour.

Guy BATIOU : « Comme vient de la rappeler Madame Aubin-Sicard, un premier avenant avait été passé au mois de mai 2019. A l'époque, nous nous étions interrogés sur le fait que le siège social de Soltis était situé à Beautour, et que nous ne pouvions pas verser directement les subventions au Potager extraordinaire. Aussi, pourquoi cela n'a-t-il pas été vu avant, car j'ai peur qu'il y ait une confusion entre le groupe Soltis et le Potager extraordinaire ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Là n'est pas le sujet, puisque la rédaction de la DSP ne permettait pas le versement de subventions, que ce soit à Soltis ou au Potager extraordinaire. Nous vous proposons donc aujourd'hui que la Région verse une subvention de fonctionnement au Potager extraordinaire, puisque la rédaction de la DSP ne le permettait pas. Autrement dit, cet ajustement permet tout simplement au Potager extraordinaire de percevoir une subvention de la Région – voire même peut-être d'autres entités dans le futur. »

Question adoptée à l'unanimité, Monsieur Batiot s'abstenant.

7. Plan d'action Egalite femmes-hommes 2021-2023

Rapporteur Angie LEBOEUF : La loi du 6 août 2019 de transformation de la vie publique rend obligatoire l'élaboration, par les collectivités de plus de 20 000 habitants, d'un plan d'action relatif à l'égalité femmes-hommes. Ce plan d'action, d'une durée de trois ans, est conjoint à la ville de la Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et au CCAS. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de prendre acte de ce plan d'actions.

Martine CHANTECAILLE : « Chers collègues, lors du Conseil d'agglomération du 17 décembre dernier, j'avais souligné que le rapport Egalité femmes-hommes appelait des actions volontaristes, puisque des inégalités importantes avaient été constatées. En effet, si l'effectif de la Collectivité est composé de 68 % de femmes, il se trouve en revanche que la répartition des emplois de Direction est très inégalitaire (13 hommes pour six femmes), et que 93 % des postes à temps non-complet sont occupés par des femmes. D'où l'intérêt de ce plan d'actions, qui heureusement est obligatoire, sachant que nous voulons aller plus loin que ce constat en nous donnant les moyens d'améliorer cette situation.

Comme vous l'avez rappelé, l'intérêt de ce plan d'actions consiste à ne pas en rester aux constats et à se donner des moyens d'agir. Or, si beaucoup d'actions évoquées vont dans le bon sens, à savoir celui de l'égalité, certaines nous paraissent cependant un peu floues dans les moyens concrets qui seront mis en œuvre, et d'autres manquent parfois même un peu d'ambition.

Le premier exemple concerne les écarts de rémunérations. Il est écrit dans ce plan que « la Collectivité s'engage contre les inégalités salariales, marqueur, cause et conséquence des inégalités femmes-hommes ». Or, nous regrettons que le rythme de décroissance ne soit pas plus rapide compte tenu de l'importance reconnue de cet enjeu, puisqu'il faudra attendre 2038 pour arriver à l'égalité.

Le deuxième exemple concerne l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, sujet sur lequel il n'y a rien de concret ni de mesurable d'indiqué dans ce plan. Je pense notamment à l'augmentation du taux de mixité dans les temps partiels.

D'autre part, si l'exemplarité de la Collectivité est essentielle, je regrette que ne soient pas mentionnées des actions que l'Agglomération pourrait impulser, en menant en son nom une politique de lutte contre les inégalités et les violences sur le territoire, notamment sur le fléau des violences sexistes et sexuelles – surtout en cette période, puisque les situations de télétravail ou de garde d'enfants font exploser le nombre de situations de violences intrafamiliales. En ce sens, un nouveau volet gagnerait donc à être ajouté à ce qui existe.

Enfin, il nous semblerait utile, et nous vous en faisons la proposition, de mettre en œuvre une nouvelle et vaste campagne d'information sur les numéros de téléphone à joindre en cas d'urgence, de manière à toucher le plus de personnes possible via Roche Plus ou les panneaux d'affichages. D'ailleurs, je rappelle qu'une petite carte contenant les numéros utiles avait été réalisée en 2019, et que nous pourrions en créer une nouvelle, en demandant également aux commerçants de participer à cette vaste campagne d'information. Voilà la proposition que nous souhaitons porter en cette période compliquée. »

Guy BATIOU : « Je ne reviendrai pas sur les différents équilibres que nous avons déjà eu l'occasion de commenter, ni sur les propositions qui viennent d'être faites par Madame Chantecaille. Je voudrais simplement insister sur l'importance des actions pédagogiques qui ont été menées depuis plusieurs années, car elles sont absolument nécessaires et elles ont permis de confronter énormément de points de vue.

D'autre part, ce rapport indique que : « la collectivité ne dispose pas d'un dispositif identifié de prévention, de signalement et de traitement des discriminations, du harcèlement et des agissements sexistes ». Or, comme je le disais en Conseil municipal, je pense qu'il faudrait vraiment que ce dispositif soit clairement identifié.

Enfin, une des autres actions envisagées concerne la signature de la charte européenne pour l'égalité des droits femmes-hommes. Je pense là aussi qu'il serait vraiment temps de la signer aujourd'hui, d'autant que cela fait déjà plusieurs années que je demande cette signature à chaque commission. »

Angie LEBOEUF : « Comme cela est inscrit dans l'axe 4 du plan d'actions, nous tenons véritablement à renforcer le dispositif de prévention, de signalement et de traitement. Concernant l'adhésion à la Charte européenne, je rappelle que cette signature est également inscrite dans le point n° 5 « faire vivre l'égalité femmes-hommes au sein de la Collectivité.

Concernant les remarques de Madame Chantecaille, nous regrettons effectivement que cette égalité progresse lentement, notamment en termes de rémunération. Cela étant, comme nous ne sommes pas décisionnaires en la matière à 100 %, puisque le cadre d'emploi et les grilles de rémunérations sont faits au niveau national, nous envisageons notamment d'agir dans le cadre du RIFSEEP pour réduire ce type d'inégalité. Par exemple, le niveau de rémunération n'est pas du tout le même si l'on compare le cadre d'emploi de la filière technique avec celui de la filière administrative. Or, cela est complètement anormal, puisque le fait de travailler sur des éléments juridiques ou sur des marchés publics – qui sont des tâches administratives – relève également de missions très techniques. Il en est de même pour la filière socio-éducative, pour laquelle nous avons la volonté de mieux rémunérer les femmes, voire même d'apporter davantage de mixité dans ces emplois.

Concernant les violences sexistes, il ne faut pas confondre ce plan d'actions, qui est décliné sur trois ans, avec les actions réalisées tout au long de l'année. Cependant, il pourrait effectivement être intéressant de lancer une nouvelle communication à ce sujet compte tenu de la période actuelle, d'autant que les services de l'Agglomération disposent déjà de tous les outils nécessaires pour pouvoir le faire. »

Guy BATIOU : « Je n'avais aucun doute sur la volonté de la collectivité de signer cette Charte européenne. Je voulais simplement que cette signature soit effective pour que nous communiquions dessus au plus vite, car il est extrêmement important de le faire savoir. »

Angie LEBOEUF : « C'est noté et nous serons très attentifs sur ce point. »

Les élus du Conseil d'agglomération prennent acte de la présentation de ce rapport.

8. Covid-19 - Dispositif d'aide financière (programme n° 3)

Rapporteur Yannick DAVID : Il est proposé au Conseil d'agglomération le versement d'une enveloppe de 80 000 euros aux entreprises ne bénéficiant pas des dispositifs existants, avec une subvention forfaitaire de 1 500 euros par entreprise. L'ensemble des conditions et modalités d'attribution figure en annexe de la présente délibération.

Question adoptée à l'unanimité, Monsieur Malik Abdallah ne prenant pas part au vote.

9. Aide à l'installation d'un commerce en milieu rural dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Commerce-Artisanat - EIRL Bessay Claire - Bar « Le piano » à La Chaize-le-vicomte

Rapporteur Yannick DAVID : La Région a mis en place le dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » qui a pour objet d'accompagner financièrement et directement les commerces en milieu rural, situés dans des communes en situation de fragilité commerciale, dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail selon les orientations posées dans le Pacte pour la Ruralité.

La Région a été sollicitée dans le cadre de ce dispositif par Madame Claire SARRAZIN, gérante de l'EIRL « Le Piano » à La Chaize-le-Vicomte (85), pour son projet de création. Afin que le dispositif puisse être mis en œuvre, La Roche-sur-Yon Agglomération, compétente en matière d'aide à l'investissement immobilier, est sollicitée par la Région pour apporter une subvention forfaitaire. Le montant de cette dernière est calculé sur la base du nombre d'habitants de la commune concernée et, au regard de la subvention régionale possible, le montant de l'aide régionale correspondant à 30 % du montant de la dépense éligible, soit 5 454 euros, la participation de La Roche-sur-Yon Agglomération est de 90 euros.

Question adoptée à l'unanimité.

10. Dissolution de l'Office de tourisme

Rapporteur Yannick DAVID : La création de la SPL Destination La Roche-sur-Yon a eu pour effet de reprendre les compétences de l'Office de tourisme communautaire en termes de missions (convention d'objectifs et de moyens), personnels (les agents sont transférés au sein de la SPL), professionnels (les représentants des professionnels du tourisme sont intégrés au sein de la SPL).

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de prononcer la dissolution de l'Office de tourisme communautaire constitué sous la forme d'une régie à personnalité morale et autonomie juridique et financière.

Question adoptée à l'unanimité.

11. Composition d'un Comité technique au sein de la SPL Destination La Roche-sur-Yon

Rapporteur Yannick DAVID : Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil d'agglomération a approuvé les statuts de la SPL Destination La Roche-sur-Yon. L'article 17.1.4 de ces derniers, conformément au décret n° 2015-1002 du 18 août 2015, a prévu l'institution d'un Comité technique (CT) représentant des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce Comité technique sera chargé de formuler des avis destinés aux administrateurs. Enfin, il est proposé que ce Comité technique soit composé de vingt-six membres, dont :

- treize membres représentants les treize communes de l'Agglomération ;
- deux représentants des professions de l'hôtellerie et/ou de la restauration ;
- un représentant de l'hôtellerie de plein-air ;
- trois représentants d'activités et d'équipements touristiques ;
- six personnalités du territoire (fédérations, activités touristiques, comités, structures), dont l'activité porte une dimension touristique.

Question adoptée à l'unanimité.

12. Convention de transfert au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération des réseaux eaux usées et eaux pluviales du lotissement « Les domaines de la Brossardière - Ilot 2 - Tranche 5 » à La Roche-sur-Yon

Rapporteur Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de transfert des eaux usées et des eaux pluviales au profit de la Roche-sur-Yon Agglomération, suite à la réalisation du lotissement « Les Domaines de la Brossardière - Ilot 2 - Tranche 5 » à La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité.

13. Transfert au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération des réseaux eaux usées et eaux pluviales du lotissement « Le Patureau extension » à Thorigny

Rapporteur Anne AUBIN-SICARD : Le Conseil d'agglomération est appelé à approuver le transfert des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, suite à la réalisation du lotissement « Le Patureau Extension » à Thorigny.

Question adoptée à l'unanimité.

14. Remise gracieuse redevances d'enlèvement des déchets ménagers suite à l'expérimentation de la redevance incitative en habitat collectif

Rapporteur Anne AUBIN-SICARD : La résidence Lucien Valéry A gérée par la société Immo de France, a fait l'objet d'une expérimentation au même titre que celles de Vendée Habitat sur l'ANRU 1, avant le déploiement de la redevance incitative en habitat vertical par La Roche-sur-Yon Agglomération. La convention pour la mise en place sur cette résidence a été signée le 05 novembre 2019 et la programmation des travaux d'installation des colonnes définie dès le début du deuxième semestre 2019.

Suite à des aléas techniques et organisationnels, les travaux ont dû être reportés de plusieurs mois et se sont achevés seulement début décembre 2019, reculant ainsi d'un semestre la mise en service. Du fait du décalage des travaux et du retard de déploiement imputable à la collectivité, et sur le même schéma que le déploiement des colonnes sur des résidences en expérimentation, il est proposé d'effectuer une remise gracieuse sur le montant de redevance due au titre du deuxième semestre 2019.

Question adoptée à l'unanimité.

15. Adhésion au groupement de commandes - Fourniture, transport et déchargement de composteurs individuels en bois, en plastique, de bio-seaux, de lombricomposteurs et de pavillons de compostage

Rapporteur Alexandra GABORIAU : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération au groupement de commandes organisé pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics, en vue de la fourniture, du transport et du déchargement de composteurs individuels en bois, en plastique, de bio-seaux, de lombric - composteurs et de pavillons de compostage, pour un montant total de commandes estimé à 210 000 euros H.T.

Question adoptée à l'unanimité.

16. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2020

Rapporteur Malik ABDALLAH : Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), un bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à approbation de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Le montant hors frais des acquisitions s'élève à la somme de 534 489,81 euros, pour l'acquisition de terrains nus et de réserves foncières, et celui des cessions s'élève à 633 667,85 euros, essentiellement dus à la commercialisation de terrains en zone d'activités par la société Oryon.

Question adoptée à l'unanimité.

17. Exécution de services routiers non urbains assurant le transport scolaire sur le territoire de l'Agglomération - Autorisation de signature des marchés

Rapporteur Laurent FAVREAU : La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de transport non urbain, assurant à titre principal le transport scolaire sur son ressort territorial depuis le 1^{er} janvier 2010. Pour sa mise en œuvre, elle s'appuyait sur :

- Les lignes régulières Aléop de la région des Pays de la Loire ;
- Les services spéciaux à titre principalement scolaire gérés en direct.

La convention d'affrètement entre la région des Pays de Loire permettant l'utilisation des lignes Aléop par les élèves de l'Agglomération, et les marchés d'exécution des services scolaires à titre principal arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2020/2021, une consultation a été lancée le 18 novembre 2020 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des dispositions du Code de la commande publique. La date limite de remise des offres a été fixée au 29 janvier 2021.

Angie LEBOEUF : « Je tenais à remercier Monsieur Favreau et ses équipes pour ce travail, puisque Landeronde fait partie des communes qui avaient besoin d'une amélioration forte pour desservir son collège de secteur, notamment pour les retours du soir. Cela étant, j'aimerais savoir d'une part si les maires seront informés avant les habitants, et d'autre part quand les informations concernant les horaires et les lignes nous seront communiquées. »

Laurent FAVREAU : « Nous attendions d'abord le vote de cette délibération pour vous exposer ensuite la manière dont les choses se passeront concrètement. Concernant la communication, nous organiserons des réunions d'informations auprès de l'ensemble des publics, sachant que les directeurs des écoles auront également des informations qu'ils pourront distribuer à tous leurs élèves. Nous allons donc expliquer clairement la manière dont fonctionneront ces pôles d'échanges pour apporter une véritable réponse à tous nos concitoyens, sachant que toutes ces actions seront travaillées en lien avec le service des transports et le service de communication de l'Agglomération. Par conséquent, soyez rassurée, nous ferons tout ce qu'il faut pour que l'information soit diffusée le plus tôt possible. »

Question adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président appelle aux remarques sur les procès-verbaux des séances de conseils des 17 juillet, 27 août, 29 septembre, 17 décembre 2020 et 9 février 2021. Ceux-ci **sont adoptés à l'unanimité.**

Monsieur le Président rend compte des décisions prises, en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 18 heures 50.

Le Président,
Luc BOUARD



